

RESIDENCE DU RUANDA

M
N° 3.339/P.I.-

OBJET:

Réorganisation politique
chefferies Ruhengeri

TRANSMIS copie pour information
au Mwami du Ruanda à NYANZA, sous cou-
vert de son conseiller à NYANZA.-

lit.
LE RESIDENT DU RUANDA,
A. PREUD'HOMME,

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
à

RUHENGERRI.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Me référant aux propositions que vous avez introduites par votre lettre n° 2086/A.I.6 du 24 juillet 1957 et confirmées par votre lettre n° A/1263/A.I.6/02 du 24 mai 1958, relatives à la réorganisation territoriale des chefferies du Territoire de Ruhengeri, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-annexé un exemplaire de la lettre n° 378/02/02 en date du 24 mai 1958 du Mwami du Ruanda par laquelle celui-ci marque son accord.

La nomination des chefs et partant la réorganisation des chefferies étant subordonnée à l'accord de Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi (celui-ci devant accorder l'investiture en vertu des dispositions de l'art.17 du Décret du 14 juillet 1952), il convient d'attendre avant de passer à l'application des réformes envisagées que cette Haute Autorité m'ait fait connaître préalablement son approbation et m'accorde déléation pour ~~mettre~~ en son nom les chefs des nouvelles circonscriptions.

A cet effet, veuillez réintroduire vos propositions antérieures, en les résumant pour ce qui concerne uniquement les modifications à apporter aux limites des chefferies et en laissant de côté tout ce qui concernait les remaniements relatifs aux diverses s/chefferies intéressées, ceux-ci ayant déjà été réalisés avec l'accord du Mwami et le mien (voir à ce sujet mes lettres n°s 3338/PI et 3342/PI de ce jour relatives aux s/chefferies Kajwi et Kagogo).

Ces propositions seront appuyées d'un croquis indiquant la description détaillée des nouvelles limites et faisant apparaître les modifications apportées.-

LE RESIDENT DU RUANDA,
A. PREUD'HOMME,

N

Ruhengeri



53

Objet:
Suppression chefferie Bukamba-
Ndorwa (Ruhengeri).

P.I.
5603/28-5-58

A Monsieur le Résident du Ruanda
à Kigali.-

Monsieur le Résident,

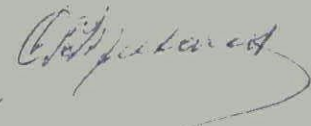
Suite à votre lettre n° 4539/A.I/P.I. du 5 août 1957, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'après m'être rendu sur place, et examiné avec les autorités territoriales, les chefs et conseils de chefferies intéressés le problème de la suppression de la chefferie Bukamba-Ndorwa, je marque accord aux propositions de Monsieur l'Administrateur de Territoire de Ruhengeri en l'espèce:

- 1°) suppression de la chefferie du Bukamba-Ndorwa en tant qu'entité politique.
- 2°) annexion du Bukamba^x au Mulera et du Ndorwa^x au Buberuka;
- 3°) amputation du Kibali-Buberuka au profit du Bukonya-Bugarula des sous-chefferies Ruhangari, Ruhinga et Tandagura;
- 4°) suppression de la sous-chefferie Kagogo par annexion des imilenge Mugeru - Kagogo et Gitare à la sous-chefferie Burera (sous-chef Gahuriro) et des imilenge Rugendabari et Butare annexés à la sous-chefferie Rutovu sous le commandement du sous-chef Mudahindurwa (en remplacement du sous-chef Zimulinda, nommé chef au Bufundu).
- 5°) le commandement politique de la nouvelle chefferie du Ndorwa-Buberuka sera confié au chef Bisamaza, qui si sa santé ne s'améliore pas devrait donner sa démission.

Auriez-vous la bonne obligeance de prier Monsieur l'Administrateur de Territoire de Ruhengeri de me faire parvenir la description des limites des entités politiques modifiées

Vu: le Conseiller du Mwami,
J. KIRSCH,

LE MWAMI DU RUANDA,
Ch. MUTARA RUDAHIGWA,



x Bukamba = n chefferies KIDAHU BURERA J GITABANA.
xx NDORWA = n chefferies KADEHERO RUTOVU KABAZA KUAIBA